ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection du Second Degré
Inspection d'académie – Inspection Pédagogique Régionale

IA IPR SVT
Affaire suivie par :
Secrétariat des IA-IPR
Tél : 04 72 80 60 09
Mél : iprsvt@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 15 septembre 2025

L'Inspection pédagogique régionale
de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs de sciences de la vie et de la Terre

Mesdames et messieurs les personnels de laboratoire

S/C de Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2025

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Nous espérons que vous avez pleinement profité des vacances estivales. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants affectés dans notre académie et nous félicitons les lauréats des concours 2025. Nous remercions tous les enseignants et personnels de laboratoire que nous avons sollicités pour différentes actions menées en SVT.

L'inspection pédagogique régionale de SVT est constituée de monsieur Julien HEINTZ et mesdames Catherine MEILLAUD, Myriam VIAL, Armelle VIALAR.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans votre établissement et dans vos projets professionnels. Vous pouvez nous contacter collectivement par le biais de l'adresse générique de messagerie iprsvt@ac-lyon.fr ou individuellement par nos messageries professionnelles. Quant à nous, nous communiquerons uniquement **par vos adresses électroniques professionnelles sécurisées**.

Merci de veiller à ce que **tous les enseignants** de SVT de l'établissement et **les personnels de laboratoire SVT** prennent connaissance de ces informations et tout particulièrement les professeurs nommés en cours d'année ou débutants dans la fonction.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année scolaire 2025-26.

Les IA-IPR,
Julien HEINTZ **Catherine MEILLAUD** **Myriam VIAL** **Armelle VIALAR**

1. Axes du travail académique en SVT

Lors des réunions de rentrée, Madame la Rectrice, Anne BISAGNI FAURE a rappelé les priorités académiques dans la continuité de la circulaire ministérielle de la rentrée 2025 : la mise en place des groupes de besoin en 6e et 5e, les dispositifs de réussite en 4e et 3e, la révision du projet d'évaluation au lycée ainsi que le programme pluriannuel d'orientation (PPO). Nous mettons en avant certains points en lien avec les 3 axes de cette circulaire, qui guideront nos réflexions et nos actions lors des réunions d'équipe :

- **Consolider les apprentissages fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves** : en SVT, cela suppose une attention particulière portée à l'acquisition du vocabulaire scientifique précis, à la rigueur de l'argumentation et à la reconquête de l'écrit. Les professeurs veilleront à impliquer les élèves dans l'élaboration de traces écrites variées, mais aussi dans des travaux mobilisant les compétences orales. Une réflexion commune sera menée autour de l'évaluation pour renforcer la transparence et l'équité du contrôle continu au collège et dans un projet d'évaluation renouvelé au lycée. L'implication dans le plan Avenir sera également un enjeu, en valorisant les métiers liés aux sciences et à l'environnement.
- **Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité** : les SVT offrent un cadre privilégié pour développer la démarche scientifique dans sa pluralité, l'esprit critique et la compréhension des enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux. La lutte contre les inégalités passe par une pédagogie différenciée et par la valorisation de la participation de tous. L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, intégrée aux programmes, constitue également un levier fort pour développer une culture du respect, de l'égalité entre les filles et les garçons et de la prévention des discriminations.
- **Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble** : dans notre discipline, la mise en évidence et l'explicitation des compétences psychosociales (coopération, collaboration, autonomie, esprit critique, respect de la pensée d'autrui, gestion des émotions face aux thématiques sensibles telles que la santé ou l'environnement) contribueront au bien-être des élèves. Les situations expérimentales, les débats scientifiques et les projets collaboratifs sont autant d'occasions de renforcer la confiance en soi et l'appartenance au collectif.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces axes, au sein des équipes.

2. Les actualités de la discipline

Elles sont régulièrement communiquées :

- sur le serveur académique SVT au fil de l'eau : https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/
- par une lettre d'informations dans votre boite mail professionnelle ;
- par la liste de diffusion des professeurs de SVT de l'académie et celle des personnels de laboratoire pour les informations institutionnelles.

Afin de compléter la liste de diffusion des personnels de laboratoire BAP A, nous vous demandons de remplir le formulaire uniquement si vous n'avez pas reçu cette lettre de rentrée dans votre boite aux lettres électronique professionnelle :
https://framaforms.org/liste-de-diffusion-bap-a-1648796488

a. Actualités récentes :

Mise en œuvre du programme EVARS :

À compter de la rentrée 2025, chaque établissement scolaire doit mettre en œuvre le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVAR/EVARS), conformément au **BO n°6 du 6 février 2025**. Un **référent** EVARS sera formé en ce début d'année scolaire dans chaque EPLE.

Tous les personnels peuvent être amenés à animer des séances, selon les modalités définies dans le projet d'établissement (à raison de **trois séances par an et par niveau**).

Pour accompagner cette mise en œuvre, **trois types de documents** viennent d'être publiés afin de structurer, soutenir et enrichir cette mission éducative :

- un **livret d'accompagnement** destiné aux enfants de moins de 4 ans ;
- des **fiches repères concrètes** pour les équipes enseignantes et éducatives du second degré ;
- des **documents à destination des familles**, visant à faciliter la communication autour des objectifs du programme.
  (*Voir la page* Eduscol : "Mettre en œuvre le programme EVAR/EVARS").

Les programmes de SVT comportent des **entrées explicites en lien avec l'EVARS**, ce qui nous positionne en tant que **ressources expertes** sur plusieurs thématiques.
Des ressources spécifiques seront proposées au cours de l'année, afin de faciliter la mise en œuvre de **séances à dominante disciplinaire**.

La réussite de ce programme repose sur une **dynamique collective**, impliquant l'ensemble des disciplines et s'inscrivant pleinement dans le cadre des **CESCE** (comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement).

Nouvelles modalités d'attribution du DNB

Conformément au décret du 10 avril 2025, le diplôme sera délivré à compter de la session de juin 2026, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). **La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines** (toutes affectées du même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3ème et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).

L'élaboration d'un document en équipe disciplinaire pour communiquer aux élèves de 3ème et aux familles les modalités de calcul des moyennes est un gage de transparence et d'équité. Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans cette tâche.

Lien vers le décret : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051451798

Le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation

Le cadre d'usage de l'IA en éducation vise à répondre aux préoccupations de la communauté éducative sur l'intégration de cette technologie. Ce texte a été élaboré après une consultation

nationale et publié en juin 2025. Il vise à **accompagner les usages professionnels et pédagogiques de l'IA** tout en préservant l'esprit critique et la responsabilité professionnelle.
L'IA, bien que prometteuse, soulève des questions éthiques, juridiques et environnementales, notamment en raison de son impact sur l'apprentissage, les processus d'évaluation et la gestion des données personnelles.
L'École a un rôle crucial dans la sensibilisation des élèves à l'IA, en les formant à son usage responsable et critique. L'IA peut être utilisée pour soutenir l'enseignement et simplifier les tâches administratives, mais elle doit respecter des principes éthiques stricts et être utilisée de manière raisonnée, notamment en matière de protection des données et d'impact écologique.
L'usage de l'IA doit être transparent, et les enseignants doivent encourager l'esprit critique, notamment en évitant les fraudes et en favorisant l'autonomie des élèves dans un cadre pédagogique bien défini.
Ce cadre d'usage de l'IA en éducation fixe donc des principes clairs : **respect des valeurs de l'École, transparence, protection des données**. Sous la supervision des enseignants, l'IA générative pourra être utilisée par les élèves à partir de la 4ème. Au lycée, les élèves peuvent utiliser les IA génératives de manière autonome dans un cadre d'apprentissage et de formations explicitement définis par l'enseignant.

La formation des élèves (sur Pix), tout comme celle des enseignants permettra un usage responsable et réfléchi.

Lien pour télécharger le cadre d'utilisation de l'IA en éducation :
https://www.education.gouv.fr/media/227697/download

Valorisation de la voie technologique

L'orientation se construit dès le collège, en lien avec les lycées de secteur. La voie technologique, propose un parcours structuré à partir de la seconde générale et technologique, menant à huit séries spécialisées : STI2D, STL, ST2S, STD2A, STMG, STHR, S2TMD et TMD. Ces séries associent des enseignements généraux à des spécialités concrètes, en lien avec les organisations, les milieux professionnels et les poursuites d'études supérieures, notamment technologiques.

Les disciplines scientifiques, technologiques, économiques et générales y jouent un rôle essentiel : sciences, mathématiques, lettres, langues, histoire-géographie, sciences de gestion, biotechnologie, etc. Elles permettent aux élèves de développer des compétences transversales et spécialisées, utiles dans les BTS, BUT, CPGE ou écoles spécialisées.

Nous encourageons les enseignants de collège à mieux connaître les spécificités de ces séries et à échanger avec les lycées de leur territoire. De nombreuses liaisons inter-établissements sont déjà en place dans les bassins, et des formations sont proposées au niveau académique, notamment pour les professeurs principaux.

Dans cette dynamique, des établissements de l'académie de Lyon proposent une **seconde « Générale Très Technologique » (2nde GTT)**, accessible via AFFELNET. Cette classe permet une préparation renforcée à l'entrée en séries STI2D et STL, avec une progression pédagogique adaptée aux besoins des élèves.

Le Plan Avenir vient appuyer cette ambition collective. Il prévoit d'ici fin 2025 l'élaboration d'un plan pluriannuel d'orientation dans chaque établissement, incluant l'usage de la plateforme Avenir(s), une progression pédagogique, et quatre demi-journées annuelles dédiées à l'orientation. Pour les BTS, un accompagnement renforcé est prévu dès la rentrée 2025-2026 : conseil de mi-semestre, parcours de consolidation, et continuité avec les dispositifs de terminale professionnelle.

Enfin, pour faire découvrir les métiers de l'industrie, la **plateforme immersive Forindustrie** propose une expérience ludique et pédagogique à destination des collégiens, lycéens et étudiants. Le Grand Défi, organisé du 17 novembre au 5 décembre 2025, mobilisera les jeunes autour de cette ressource innovante.

b. Les examens de la session 2025

Nous vous rappelons que les activités liées aux examens et concours sont une **obligation statutaire**. Vous pouvez être convoqué aux travaux d'une session d'examen, à tout moment pendant la durée de celle-ci.

Les quelques statistiques ci-dessous ont pour objectifs de servir de base pour une **réflexion en équipe sur l'évaluation des élèves** et donc sur leur formation aux compétences attendues pour la suite de leurs études et pour les examens.

- **Les épreuves écrites du DNB**

Académie : 90,18 % de réussite en série générale
National : 85,5 %
L'épreuve de sciences en juin 2025 au sein de l'académie a une moyenne de 27,20/50.

Nous invitons les coordonnateurs qui ne souhaiteraient pas poursuivre leur mission en 2026 à nous le communiquer le plus rapidement possible au cours de ce premier trimestre de l'année scolaire. Nous respecterons au mieux leur décision, sachant que nous faisons le choix de disposer de 2 coordonnateurs par centre de correction, ce qui se révèle être efficace depuis la mise en place de cette modalité. La réunion d'entente avec les coordonnateurs se fait désormais en distantiel pour limiter les déplacements des collègues situés loin de Lyon. Contact : Myriam VIAL (myriam.vial@ac-lyon.fr).

- **Les épreuves au baccalauréat**

- **Épreuves de spécialité SVT :** 4357 candidats à l'écrit

	Sujet 1 /15	Sujet 2 /15	Moyenne de l'écrit/15	ECE /5	Moyenne /20
LYON	9,48	8,85	9,17	3,77	12,94

L'outil essentiel qu'est le projet d'évaluation sera au cœur des discussions menées lors des réunions d'équipe au lycée et des entretiens lors des rendez-vous de carrière ou inspections. Conformément à la note de service du 25 août 2025, ce document, élaboré de façon collaborative au sein de l'équipe disciplinaire ou avec une dimension interdisciplinaire doit être actualisé chaque année afin de tenir compte à la fois des objectifs pédagogiques de l'équipe et du profil des élèves accueillis. Il a pour finalité de clarifier et d'harmoniser les pratiques évaluatives en les explicitant. En renforçant la lisibilité et la transparence de l'évaluation, il contribue à sécuriser le parcours des élèves et à les rassurer ainsi que leurs familles.

c. Les ECE 2026

La banque de sujets sera en partie renouvelée. Un test pédagogique est prévu le **mercredi 15 octobre 2025** après-midi. Un appel pour des lycées d'accueil et des enseignants volontaires a été envoyé et nous vous remercions chaleureusement par avance pour votre implication. Contact : armelle.vialar@ac-lyon.fr

3. L'organisation au collège et lycée

Un guide intitulé « Conditions d'enseignement pour l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée » propose des fiches détaillées sur les thèmes suivants :

- Aménagement et équipement des salles d'enseignement
- Organisation, équipement et gestion de l'espace de travail, de préparation et de stockage du laboratoire de sciences
- Matériel d'observation et d'expérimentation
- Équipements numériques
- Accueillir et favoriser la biodiversité en établissement scolaire
- La sécurité dans les laboratoires de SVT
- Projet de discipline

• Les laboratoires

Pour les questions relatives à la sécurité dans les laboratoires de collège et lycée en SVT, nous vous conseillons de consulter les fiches de l'ONS et l'espace laboratoire et sécurité.

Les missions des personnels de laboratoire dans les EPLE sont définies dans la circulaire n° 2013-058 du 13-3-2013. Une fiche de poste doit être rédigée pour chaque agent.

Nous remercions les collègues qui ont produit des ressources en ligne, en particulier les fiches de préparation pour le laboratoire. N'hésitez pas à nous en proposer de nouvelles.

• Le collège

Dans le tableau ci-dessous, nous formulons quelques recommandations concernant l'organisation des horaires pour les SVT.

Cycle	Enseignement	Horaires officiels hebdo-madaires	Organisation indicative et commentaires
Cycle 3 (6ème)	SVT, PC	3 h	La répartition des 3 heures doit se faire en veillant à ce que les SVT soient présentes en classe de sixième : • soit en partageant équitablement les 3 heures entre les deux disciplines SVT et PC ; • soit en mettant en œuvre un enseignement s'inspirant de l'expérimentation de l'EIST (Enseignement Intégré de Sciences et Technologie).
Cycle 4	SVT	1 h 30	La répartition des heures et des thèmes par année est libre et doit se faire au sein du conseil pédagogique. L'horaire hebdomadaire est de 1,5 heure pour chacune des trois années mais cet horaire est modulable en fonction des projets d'établissement, en respectant un horaire total de 4,5 heures sur tout le cycle.

- **Le lycée**

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons quelques indications sur les volumes horaires raisonnables issus de la lecture des programmes d'enseignement et des définitions de l'évaluation au baccalauréat.

Niveau	Enseignement	Horaires officiels hebdomadaires	Organisation indicative et commentaires
2nde GT	SVT	1 h 30	Ces 1 h 30 sont destinées à la mise en œuvre d'activités pratiques et d'une rapide synthèse des notions construites.
1ère générale	Enseignement scientifique	2 h (dont projet 12 h/an)	Activités pratiques à prévoir pour certaines séances et pour le projet expérimental, qui peuvent se dérouler de façon contiguë ou être réparties durant l'année.
	Spécialité SVT	4 h	dont 1 h 30 à 2 h pour les activités pratiques
Terminale générale	Enseignement scientifique	2 h	Activités pratiques à prévoir pour certaines séances
	Spécialité SVT	6 h	dont 2 h pour les activités pratiques

4. Le PPCR

Le PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) est un dispositif appliqué à l'ensemble de la Fonction Publique, dont les personnels de l'Éducation nationale.

- **Le volet évaluation** concerne les professeurs aux 6ème, 8ème et 9ème échelons se base sur le référentiel du professorat. Compléter **le guide de référence** de l'entretien n'est certes pas obligatoire, mais comme il traite des thématiques abordées lors de l'échange avec chacun des évaluateurs, le remplir facilitera les discussions. Le professeur pourra, s'il le juge utile, étayer son propos par des documents ou des synthèses illustrant ses actions en lien avec les compétences évaluées. Si vous avez besoin d'aide pour préparer votre rendez-vous de carrière, nous pouvons répondre à vos interrogations et vous accompagner.

  Les personnels éligibles à un rendez-vous de carrières se verrons proposer un webinaire pour échanger sur les modalités et les attendus du PPCR.
- **le volet accompagnement du PPCR concerne l'ensemble des personnels.** Cet accompagnement peut être proposé par l'inspection, le chef d'établissement ou être demandé par le personnel sous couvert du chef d'établissement. Il est réalisé par les inspecteurs ou des chargés de mission. La requête doit être adressée à iprsvt@ac-lyon.fr sous couvert du chef d'établissement, le plus tôt possible dans l'année. Suite à l'entretien, un compte-rendu de visite est rédigé, puis transmis au personnel. Il peut ainsi permettre d'actualiser le dossier individuel dans le cadre des campagnes d'évolution de carrière.

5. La culture scientifique en SVT

- **Les olympiades de géosciences (lycées)**

Nous félicitons les élèves - Soline BOURRAT, Flore DE LUMLEY et Agathe VALLA-SAROK – du lycée Sainte-Marie à Lyon pour l'obtention de leur médaille d'or nationale. La remise des prix académiques se fera avec visites de laboratoires de géosciences et aura lieu dans le courant du 1er trimestre de la présente année scolaire.

Les modalités et le calendrier de ce concours sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

PUBLIC CIBLE	**Tous** les élèves volontaires de lycée : - seconde, - 1ère enseignement scientifique, 1ère enseignement de spécialité, - terminale enseignement scientifique, terminale enseignement de spécialité.
ORGANISATION	Groupes de **3** (maximum) élèves volontaires *Chaque lycée présente autant de groupes qu'il le souhaite. Les élèves d'un groupe peuvent appartenir à une classe d'un même niveau ou de différentes classes de niveaux différents.*
THÈME 2026	**OCÉANS DU PASSÉ, OCÉANS D'AUJOURD'HUI**
INSCRIPTIONS	Du 15 septembre 2025 au 16 janvier 2026 via la plateforme ADAGE
PRODUCTION	Ce doit être un vidéogramme sous format numérique, d'une ***durée maximale de 5 minutes, accompagné d'un abstract d'une page, dans lequel les élèves explicitent leur démarche et incluent une image libre de droits illustrant leurs travaux***.
DATE de REMISE des PRODUCTIONS	*Informations à venir du national*

L'ensemble des informations ainsi que le logo du concours figurent à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/olympiades-nationales-et-internationales-de-geosciences-12293

Votre contact pour ce concours sera : Myriam VIAL (myriam.vial@ac-lyon.fr)

- **Les olympiades de biologie (lycées)**

En 2025, le nombre de lycéens et d'établissements ayant participé aux olympiades de biologie était conséquent. Vous pouvez accéder au palmarès et aux vidéos des finalistes.

Ce concours a pour ambition de susciter l'appétence des élèves pour les sciences, de les préparer **aux épreuves du grand oral et de les faire gagner en autonomie,** en renforçant la pratique de la démarche expérimentale**.** Il leur permet d'enrichir leur dossier scolaire pour la phase d'orientation Parcoursup, de renforcer les compétences psycho-sociales et d'échanger avec les laboratoires de recherche et les chercheurs associés.
Le concours s'adresse à **tous les élèves de lycée,** de la seconde à la terminale.

Le thème : **LA BIOLOGIE DANS TOUS SES ETATS… ET TOUTES SES EPOQUES**.

Si vous avez travaillé sur le thème « **Le vivant en mouvement** » en 2024/2025, vous pouvez reconduire votre projet en 2025/2026 en l'enrichissant.

Le concours se déroule sur une année scolaire. Les inscriptions se font par l'outil ADAGE entre le 15 septembre et le 19 décembre 2025.

Le calendrier :

- **Du 15 Septembre au 19 décembre 2025** : inscriptions et début des projets.
- **Retour des vacances d'hiver** : fin du projet, dépôt des vidéos et abstracts.
- **11 mars 2026** : finale académique
- **4 avril** : finale nationale à Toulouse

Vous trouverez également toutes les informations sur le site : https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?olympiades-de-biologie-2026

Madame Meillaud sera votre interlocutrice sur ce dossier : catherine.meillaud@ac-lyon.fr

6. Références des textes officiels

Le collège
Programme de sciences et technologie du cycle de consolidation [cycle 3] :
https://eduscol.education.fr/document/50990/download
Programme du cycle des approfondissements [cycle 4] : BO n° 31 du 30 juillet 2020

Le lycée
Les enseignements de spécialité : BO n° 32 du 6 septembre 2018
Les livrets scolaires

Les programmes en vigueur pour l'année 2025-2026

- Seconde SVT
- Seconde SNT
- Première Enseignement Scientifique
- Première Spécialité SVT
- Terminale Enseignement scientifique
- Terminale spécialité SVT
- CPGE BCPST

Évaluations au baccalauréat : BO spécial n° 2 du 13 février 2020

- Épreuve de spécialité SVT
- Grand oral

Le projet d'évaluation en lycée

- Circulaire sur le projet d'évaluation 2025
- Guide de l'évaluation de l'IGESR